Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
Relais Assistants Maternels du Bernavillois

Samedi 13 mai 2017 10h00 - 16h30

Salle des Loisirs de Bernaville

VENTE
PETITE ENFANCE

JEUX
JOUETS

LIVRES

VETEMENTS

ARTICLES DE
PUERICULTURE

0 - 6 ans

Inscription gratuite avant le 3 mai
Renseignements au 03.64.62.02.32

Commune de Bernaville

Informations
AVRIL 2017

Elections
Vote par procuration

Vous souhaitez voter par procuration:

•Présentez vous **en personne** auprès du **commissariat de police**, à la **gendarmerie** ou au **tribunal d'instance** de votre domicile ou de votre lieu de travail, muni d'un **justificatif d'identité admis pour pouvoir voter** (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).

Avant de vous déplacer à la Brigade de Gendarmerie de BERNAVILLE ou de DOMART EN PONTHIEU, prière de prendre contact:

Par téléphone au:
Brigade de BERNAVILLE 03-22-32-32-17
Brigade de DOMART EN PONTHIEU: 03-22-54-62-17

•Vous pouvez remplir en ligne et imprimer le formulaire cerfa n° 14952*01 où sont précisées plusieurs informations sur la personne à qui vous donnez procuration (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance) ou utiliser le formulaire cartonné disponible sur place. Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Les pièces d'identité

acceptées le jour du vote

Si la carte d'électeur n'est pas indispensable pour pouvoir voter, il est obligatoire d'être inscrit sur la liste électorale et de présenter l'une des diverses pièces prouvant votre identité.

* Carte nationale d'identité (même périmée),
* Passeport (même périmé),
* Permis de conduire,
* Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
* Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires,
* Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
* Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
* Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat,
* Livret ou carnet de circulation, délivré par le Préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969.

LUNDI 17 AVRIL 2017

CHASSE AUX ŒUFS

à la marpa

organisée par le Comité des fêtes de BERNAVILLE

A partir de 10h30

réservée aux enfants de moins de 13 ans

CIRCULATION ET LIMITATION DE VITESSE

En raison de la Chasse aux Œufs annoncée ci-dessus:

Circulation interdite

Sauf riverains

Lundi 17 mars 2017
de 9h à 12h

rue Martin de son angle formé avec la rue Achille Monflier jusqu'à son angle formé avec la ruelle Capron

Vitesse réduite

Lundi 17 mars 2017
de 9h à 12h

rue Martin

Vitesse réduite à 30km/h